

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

20 mai 2021

PROJET DE LOI

modifiant l'arrêté royal du 30 septembre 2005 désignant les infractions par degré aux règlements généraux pris en exécution de la loi relative à la police de la circulation routière en ce qui concerne la traversée des passages à niveau en cas d'encombrement de la circulation

TEXTE ADOPTÉ
PAR LA SÉANCE PLÉNIÈRE
ET SOUMIS
À LA SANCTION ROYALE

Le texte adopté par la séance plénière est identique au texte adopté par la commission (DOC 55 1711/004).

Bruxelles, le 20 mai 2021

*La présidente de la Chambre
des représentants,*

*Le greffier de la Chambre
des représentants,*

Eliane TILLIEUX

Marc VAN der HULST

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Documents:

Doc 55 1711/ (2020/2021):

- 001: Proposition de loi de Mme Verhaert.
- 002: Amendement.
- 003: Rapport.
- 004: Texte adopté par la commission.
- 005: Texte adopté par la séance plénière et soumis à la sanction royale.

Voir aussi:

*Compte rendu intégral:
20 mai 2021.*

KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

Stukken:

Doc 55 1711/ (2020/2021):

- 001: Wetsvoorstel van mevrouw Verhaert.
- 002: Amendement.
- 003: Verslag.
- 004: Tekst aangenomen door de commissie.
- 005: Tekst aangenomen door de plenaire vergadering en aan de Koning ter bekraftiging voorgelegd.

Zie ook:

*Integraal verslag:
20 mei 2021.*

04674